

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.120

L'An deux Mille Quatorze, le 3 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 août 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 août 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie-José DOUMECQ représentée par Mme Marie-Noëlle PELTIER  
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX  
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SURCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : UNANIMITE

Selon délibération du 25 février 1983, déposée en sous-préfecture de Rochefort le 2 mars 1983, le conseil municipal a prononcé, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 1983, le classement de la ville de Royan dans la catégorie démographique des villes de 40 000 à 80 000 habitants.

Or, la procédure de surclassement aurait dû faire l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur, ce qui n'a pas été le cas.

La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport de 1999, avait d'ailleurs appelé l'attention sur l'irrégularité de la procédure.

L'article 88 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 (article 40), prévoit que "toute commune classée station classée de tourisme, au sens de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre III du titre III du livre 1<sup>er</sup> du code du tourisme, peut être surclassée dans une catégorie démographique supérieure, par référence à sa population totale calculée par l'addition de sa population permanente et de sa population touristique moyenne, cette dernière étant calculée selon les critères de capacité d'accueil établis par décret".

Royan, dénommée "commune touristique" par un arrêté préfectoral en date du 12 avril 2010, a été classée "station de tourisme" par un décret du 7 mai 2012.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la population royannaise s'établit à 18 561 et la population touristique moyenne s'élève à 43.128, résultant des calculs opérés dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé de demander le surclassement de la commune de Royan dans la catégorie démographique des villes de 40 000 à 80 000 habitants.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,
- Vu le décret n° 99-567 du 6 juillet 1999,
- Vu le Code du tourisme,
- Vu les éléments présentés,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de demander le surclassement démographique de la ville de Royan dans la catégorie des villes de 40 000 à 80 000 habitants,
- d'approuver le dossier de demande de surclassement démographique annexé,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 septembre 2014

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO

## ANNEXE

### POPULATION TOURISTIQUE

STRUCTURES D'ACCUEIL	UNITES RECENSEES	COEFFICIENT	NOMBRE DE PERSONNES
Hôtels (26)	Chambres : 560	2	1 120
Résidences secondaires	Résidences : 8.139	4	32.556
Résidences de tourisme	Personnes : 0	1	0
Meublés (454)	Personnes : 1.589	1	1.589
Résidences seniors courts séjours (1)	Personnes : 48	1	48
Villages de vacances et maisons familiales de vacances	Personnes : 0	1	0
Hôpitaux thermaux et assimilés	Lits : 0	1	0
Hébergements collectifs (2)	lits : 104	1	104
Campings (7)	Emplacements : 1197	3	3 591
Port de plaisance	Anneaux d'amarrage : 1 030	4	4 120
TOTAL			43 128

21/07/2014	Fiche Individuelle DGF	2014			
17306	ROYAN				
Commune membre de		CA ROYAN ATLANTIQUE			
Régime fiscal EPCI		FPU			
Strate démographique		10			
Zone de montagne		NON			
Zone de revitalisation rurale		NON			
<b>Caractéristiques démographiques et physiques</b>					
Superficie en ha		1 930			
Superficie parc national en ha		0			
Population INSEE		18 561			
Résidences secondaires		8 139			
Places de caravanes (*2 si Dsu-Dsr BC année N-1)					
Total Population DGF		26 700			
Population en ZUS		0			
Population en ZFU		0			
Population 3 à 16 ans INSEE		1 608			
Longueur de voirie en m		172 580			
Nombre de logements sociaux		706			
Total logements TH		17 700			
Nombre d'APL		3 320			
Revenu		303 844 126			
Revenu par pop INSEE		16 370,03			
<b>Informations relatives aux potentiels fiscal et financier</b>					
Régime fiscal de l'EPCI N-1		FPU			
Population DGF de l'EPCI sur son périmètre N-1		115 073			
Bases brutes de FB		41 834 976			
Bases brutes de FNB		118 809			
Bases brutes de TH		61 783 635			
CAFNB perçue par la commune		0			
CAFNB perçue par l'EPCI sur la commune		33 682			
CAFNB totale perçue par l'EPCI (FPU)		215 896			
Bases brutes de TH totales de l'EPCI (FPU)		215 171 129			
<b>Potentiel fiscal 3 taxes (potentiel financier)</b>		<b>23 060 389</b>			
<b>Potentiel fiscal 3 taxes (effort fiscal)</b>		<b>23 258 211</b>			
Bases brutes de CFE de la commune		7 845 150			
Produit de CVAE de la commune		0			
Produit des IFR de la commune		0			Potentiel financier
Produit de TASCOM de la commune		0			Potentiel financier
Redevance des mines (CA N-2)		0			Potentiel financier
Prélèvements communaux sur les produits des jeux		1 929 940			Info
Surtaxe eaux minérales		0			Produit net FB
Montant de DCRTP		0			Produit net FNB
Reversement au titre du FNGIR		0			Produit net TH
Prélèvement au titre du FNGIR		0			Produit 3 taxes E
Part CPS N-1 nette de la commune		0			Produit effort fisc
Attribution de compensation		1 673 730			Bases nettes FB
CVAE perçue par l'EPCI sur la commune		1 234 237			Bases nettes FN
IFER perçues par l'EPCI sur la commune		72 366			Bases nettes TH
TASCOM perçue par l'EPCI sur la commune		610 027			Taux net 3 taxes
Bases brutes de CFE de l'EPCI sur ZAE/ZE		0			Taux net 3 taxes
CVAE perçue par l'EPCI sur ZAE		0			Taux net 3 taxes
IFER perçues par EPCI sur ZAE /ZE		0			Taux net 3 taxes
TASCOM perçue par l'EPCI sur ZAE		0			Produit effort fisc
Bases brutes de CFE de l'EPCI (hors ZAE/ZE)		21 850 505			Exonérations
CVAE perçue par l'EPCI (hors ZAE)		2 952 098			Taxe ou redevan
IFER perçues par l'EPCI (hors ZAE/ZE)		250 459			Taxe ou redevan
TASCOM perçue par l'EPCI (hors ZAE)		1 301 018			Produit total EF
Part CPS N-1 nette de l'EPCI		1 732 185			<b>Effort fiscal</b>
Somme des attributions de compensation de l'EPCI		3 013 844			Effort fiscal moy
Montant de DCRTP de l'EPCI		0			Info
Reversement au titre du FNGIR de l'EPCI		0			au re
Prélèvement au titre du FNGIR de l'EPCI		13 609 909			Montant des RRF
Produits EPCI à ventiler		-4 774 554			
Produits EPCI ventilés		-1 107 824			
Potentiel fiscal 4 taxes		25 556 235			
Potentiel fiscal / pop DGF		957,162360			
Potentiel fiscal moyen de la strate		1 032,486769			
Produits post-TP (DNP)		2 397 510			
Produits post-TP / pop DGF		89,794382			
Produits post-TP moyens de la strate		193,842587			
Dotation forfaitaire N-1 (hors CPS)		6 019 287			
Prélèvements sur la fiscalité N-1		0			
<b>Potentiel financier</b>		<b>31 575 522</b>			



ATTESTATION CAPACITE D'HEBERGEMENT HOTELS

Royan, le 25 août 2014

Laurent GIRAUD, Directeur de l'office municipal de tourisme atteste que la capacité d'hébergement estimative des 26 hôtels de ROYAN est de 1120 personnes.

Pour faire et valoir ce que de droit.



Laurent GIRAUD  
*Directeur*

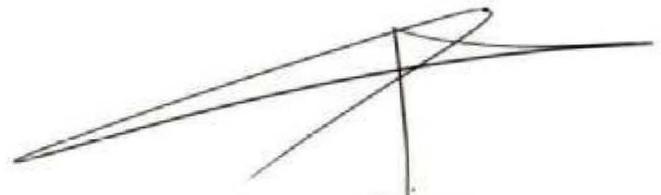


**ATTESTATION CAPACITE D'HEBERGEMENT RESIDENCES SECONDAIRES**

Royan, le 25 août 2014

Laurent GIRAUD, Directeur de l'office municipal de tourisme atteste que la capacité d'hébergement estimative des 8139 résidences secondaires de ROYAN est de 32 556 personnes.

Pour faire et valoir ce que de droit.



Laurent GIRAUD  
*Directeur*



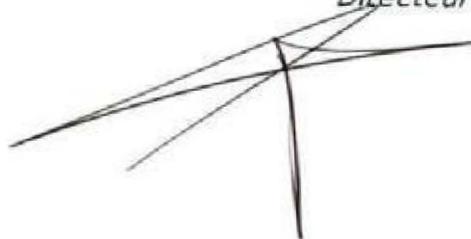
**ATTESTATION CAPACITE D'HEBERGEMENT MEUBLES**

Royan, le 25 août 2014

Laurent GIRAUD, Directeur de l'office municipal de tourisme atteste que la capacité d'hébergement estimative des 454 meublés de tourisme de ROYAN est de 1 589 personnes.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Laurent GIRAUD  
*Directeur*



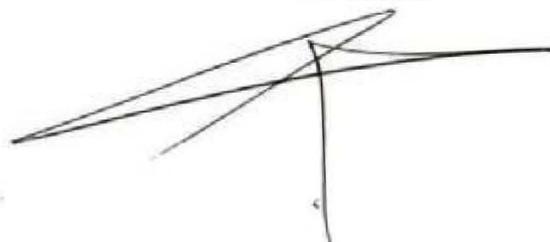
**ATTESTATION CAPACITE D'HEBERGEMENT RESIDENCES SENIORS COURTS  
SEJOURS**

Royan, le 25 août 2014

Laurent GIRAUD, Directeur de l'office municipal de tourisme atteste que la capacité d'hébergement estimative de la résidence séniors courts séjour de ROYAN est de 48 personnes.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Laurent GIRAUD  
*Directeur*

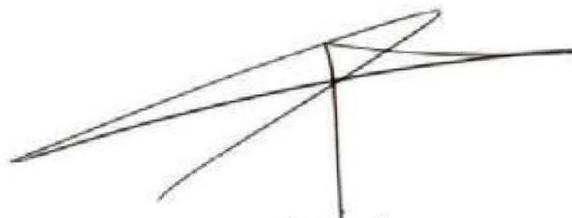


**ATTESTATION CAPACITE D'HEBERGEMENT CAMPINGS**

Royan, le 25 août 2014

Laurent GIRAUD, Directeur de l'office municipal de tourisme atteste que la capacité d'hébergement estimative des 7 campings de ROYAN est de 3 591 personnes.

Pour faire et valoir ce que de droit.



Laurent GIRAUD  
*Directeur*





**Didier QUENTIN**  
Député - Maire de Royan

HT/SD

VILLE DE ROYAN



ATTESTATION

Je soussigné Didier QUENTIN, Député-Maire de la Ville de Royan, atteste que :

- le Centre d'Hébergement Sportif, situé 14 rue Henri DUNANT à ROYAN (17200), dispose de quatre-vingt-quatre (84) lits,
- le Centre d'Hébergement Sportif du Garden Tennis, situé 4 allée des Rochers à ROYAN (17200), dispose de vingt (20) lits.

Fait à Royan, le 26 mars 2014, pour servir et valoir ce que de droit.



Didier QUENTIN  
Portable : 06 11 30 19 20

**Assemblée Nationale**  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP  
Tél. 01 40 63 66 94 - Fax 01 40 63 56 94

**Permanence Parlementaire  
en Charente-Maritime**  
86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN  
Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15  
site internet : [www.didierquentin.com](http://www.didierquentin.com) - E-mail : [didierquentin@voila.fr](mailto:didierquentin@voila.fr)

**Hôtel de Ville**  
80, av. de Pontailiac  
17205 ROYAN CEDEX  
Tél. 05 46 39 56 56  
Fax 05 46 39 56 57



## ATTESTATION

Je soussigné, David Passerault, Directeur de la Régie du Port de Royan, atteste que le port de plaisance contient 1030 places.

Fait à Royan, le 17 Mars 2014

RÉGIE À PERSONNALITÉ MORALE ET À AUTONOMIE FINANCIÈRE «PORT DE ROYAN»

1 QUAI DE LA VIEILLE JETÉE - 17201 ROYAN CEDEX

PLAISANCE Tél. : 05 46 38 72 22 - Fax : 05 46 39 42 47 - PÊCHE Tél. : 05 46 38 61 86 - Fax : 05 46 39 29 37

E-mail : [contact@port-royan.com](mailto:contact@port-royan.com) - Site : [www.port-royan.com](http://www.port-royan.com)

N° SIRET 440 224 083 0004